

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

MÉDIATHÈQUES - SOUTIEN À MANIFESTATION À RAYONNEMENT D'AGGLOMÉRATION ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE PANIQUE AU DANCING

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

MÉDIATHÈQUES - SOUTIEN À MANIFESTATION À RAYONNEMENT D'AGGLOMÉRATION ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE PANIQUE AU DANCING

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le festival Panique au Dancing, dont la quatrième édition se déroule à Niort et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 29 septembre au 2 octobre 2021, est né de l'envie de créer un événement durable autour de la danse contemporaine sur le territoire niortais.

D'envergure nationale, cette biennale imaginée par la Cie Volubilis et sa directrice artistique Agnès Pelletier, associe dans sa programmation des spectacles professionnels et des formes dédiées aux amateurs.

Après avoir réuni près de 20 000 spectateurs en 2019, Panique au Dancing continue en 2021 son ancrage dans le paysage niortais, les quartiers, le centre-ville, le port Boinot, l'agglomération Niortaise et au-delà comme un rendez-vous culturel d'importance et de référence.

L'objectif est de toucher un public de l'agglomération et au-delà.

Le budget global prévisionnel de l'édition 2021 est de 200 000 euros environ (hors valorisation en nature). La participation sollicitée auprès de la CAN est de 5 000 euros.

Les crédits sont disponibles au Budget Prévisionnel 2021 au titre du soutien aux manifestations culturelles.

Ces moyens visent à favoriser la promotion du festival et la diffusion de spectacles dans le cadre du festival dans les communes de la communauté d'agglomération

Le soutien de la CAN se justifie par :

- le soutien financier à un événement largement médiatisé contribuant au prestige culturel du territoire. Cet événement fait l'objet d'une large publicité et est accessible à tous les habitants de l'agglomération ;
- la production d'un projet visant à implanter l'évènement ou une partie de ses manifestations plus largement sur le territoire, en s'appuyant sur les communes d'équilibre et sur le réseau scolaire 1er et/ou 2nd degré à l'échéance 2022.

La Compagnie Volubilis s'engage en contrepartie, avant la fin de l'année 2021, à rendre compte à la CAN des actions de communication menées et des références Festival Panique au Dancing générées dans les médias nationaux, régionaux et locaux.

La Compagnie Volubilis s'engage également à citer la participation de la CAN dans ses supports de communication.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 euros sur les crédits prévus au BP 2021 à la Compagnie Volubilis
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué